

Extrait du Revue du Mauss permanente

<http://www.journaldumauss.net>

Qu'est-ce qu'une initiative solidaire ? <img src='IMG/png/film.png' width="16" height="16" alt=""

Date de mise en ligne : samedi 3 mai 2008

Description :

Les initiatives solidaires relèvent d'une logique réciproque. Par là, les initiatives solidaires se distinguent à la fois du marché et de la redistribution étatique, avec lesquels elles entrent en tension et doivent composer. Pour mieux faire entendre leur voix, il est sans aucun doute nécessaire de les fédérer, aujourd'hui, davantage qu'elles ne le sont.

- Association, économie solidaire et mouvements sociaux - Association, démocratie et société civile -

Revue du Mauss permanente

Laurent Gardin, maître de conférence à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, est l'auteur de [Initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat](#) (Eres, 2006). Il a développé les idées présentées dans cet ouvrage à l'occasion de la journée [Culture et économie solidaire](#), organisée le 25 janvier 2007 par la Chaire Relations de service du Cnam, l'Ufisc et l'association Opale / Cnar Culture.

D'autres interventions de la journée et leurs transcriptions sont disponibles sur le site de l'association [Opale](#). La vidéo et la transcription de la conférence de L. Gardin sont tirées de ce site.

Intervention de Laurent Gardin auprès de l'association [Opale](#)

[Laurent Gardin, Culture et économie solidaire](#)

envoyé par [Association-Opale](#)

Transcription de la conférence

Les débats que vous pouvez avoir, se retrouvent plus largement dans ce que j'ai appelé les initiatives solidaires. Pour comprendre ces initiatives solidaires, on peut utiliser le concept de réciprocité. La question de la réciprocité traduit certaines dimensions de vos initiatives : le non-matériel, les valeurs, les rapports qui ne sont pas basés sur l'argent ou sur le pouvoir. La recherche de la place de la réciprocité dans les initiatives solidaires, me semble être une grille de lecture qui permet de répondre à certaines des interrogations de ce matin.

La diversité des initiatives solidaires & apprécier le caractère d'une initiative solidaire

Tout d'abord, il convient de présenter la diversité des initiatives solidaires. On peut distinguer 4 grands champs dans les initiatives solidaires :

1) Les activités culturelles et de loisir (j'ai compris qu'il fallait mettre l'art aussi) : ce sont des services individuels quasi-collectifs comme les services aux personnes (la garde d'enfants, l'aide à domicile &). Dans ces services, il peut y avoir une participation financière de l'utilisateur, mais s'ils intéressent aussi plus globalement la collectivité, cela implique qu'il y ait des financements collectifs.

2) Pour les services collectifs, il est difficile de faire payer l'utilisateur en tant que tel car il est difficile d'individualiser les services, cela couvre tout ce qui a trait à l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie.

3) Un troisième domaine concerne le champ de l'insertion. Sur ce sujet, il y a un point qui n'a pas du tout été abordé lors de vos débats, je pense que c'est un progrès que ce n'ait pas été abordé : c'est la confusion qui existe souvent entre économie solidaire et insertion. Il me semble que l'insertion est un domaine qui peut pour partie relever de l'économie solidaire, mais il faut surtout se garder de confondre insertion et économie solidaire.

4) Et enfin, on a les nouveaux modes d'échange : le commerce équitable, les finances solidaires, les réseaux d'échange non monétaire. Comme pour l'insertion, toutes les initiatives du commerce équitable ne s'inscrivent pas dans l'économie solidaire. Un débat a lieu au sein des acteurs du commerce équitable sur les rapports à la grande distribution qui font que, au sein même de ce champ, on s'interroge sur : « est-ce que l'on est dans l'économie solidaire ou est-ce qu'on n'y est pas ».

L'économie : un ensemble d'échanges qui existent entre l'homme et la nature

Ce que je veux dire par là, c'est que l'ensemble des champs d'activité que je vous présente, ne sont pas suffisants pour apprécier le caractère solidaire des initiatives. Ce n'est pas parce qu'une initiative est dans un domaine d'activité qu'elle est une initiative solidaire. Il faut prendre en compte une pluralité de comportements économiques. Sur ce point, je m'appuie sur les travaux de Karl Polanyi qui ont été cités tout à l'heure : l'économie ne doit pas être uniquement approchée sous l'angle de l'échange marchand, sous l'angle de la recherche d'un intérêt maximal dans les échanges, mais plutôt comme l'ensemble des échanges qui existent entre l'homme et la nature, dans une approche substantive de l'économie. Alors, on peut noter : l'existence du marché ; des échanges qui relèvent du non-marchand, de la redistribution et de l'intervention publique ; et enfin, des formes qui relèvent de la réciprocité et d'un échange plutôt non monétaire, relevant de la solidarité à partir de dons et de contre dons.

Comportements économiques Critères distinctifs	Marché	Redistribution	Réciprocité
Relations entre acteurs	Relations d'équivalence entre les biens et services	Relation hiérarchique avec une autorité centrale	Relations entre personnes et groupes symétriques
Temps	Immédiateté de l'échange	Relation durable	Relation durable encadrée dans relations sociales
Principe dominant	Intérêt - Gain	Obligation	Don symétrique - Subsistance

Tableau : la pluralité des comportements économiques. Extrait de GARDIN L., *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Editions Erès, octobre 2006, p. 41.

On est devant trois principes économiques différents et des hybridations de ces différents types économiques. L'important est de voir, au-delà de ces hybridations économiques, le principe économique dominant : dans les initiatives, qu'est-ce qui devient dominant ? D'une certaine manière, tout le monde, toute l'entreprise mobilisent du marché, de la redistribution et de la réciprocité ; mais ce qui caractérise des initiatives solidaires, c'est me semble-t-il de pouvoir mettre la réciprocité comme principe dominant qui arrive à assujettir le marché et la redistribution. Le terme « assujettir » est peut-être un peu fort mais enfin, c'est là-dessus que je voudrais faire porter mon propos maintenant. La réciprocité : réciprocité inégalitaire, entre pairs, multilatérale

La réciprocité prend différentes formes. Vous l'avez abordé avec la question des statuts : SCIC, association & Dans

les initiatives solidaires, les propriétaires ne sont pas les capitalistes : ce sont les parties prenantes. Parmi elles, on a les usagers, les travailleurs, les bénévoles et éventuellement d'autres partenaires comme les collectivités locales. Se posent alors la question des types de relations qui se nouent entre les acteurs ? J'ai repéré trois types de dynamiques.

Une première dynamique serait une réciprocité inégalitaire : on organiserait des services pour d'autres personnes qui ne serait pas en capacité de diriger cette activité. Ce peut être notamment, par rapport aux activités qui vous concernent, des associations où seuls les bénévoles auraient le droit au chapitre, des structures où seules les collectivités pourraient intervenir, dans d'autres encore éventuellement où ce ne serait que les salariés. A chaque fois, il n'y aurait qu'un type d'acteur qui serait reconnu.

On a ensuite la réciprocité entre pairs : cette dynamique rejoint l'initiative qui a été évoquée tout à l'heure sur Grenoble : ce sont des initiatives où des acteurs s'auto-organisent. Enfin, ce qui, me semble-t-il, apparaît de plus en plus important, ce sont les dynamiques de réciprocité multilatérale : comment il est possible d'associer différents acteurs au sein des initiatives solidaires, comment salariés, usagers ou bénévoles peuvent avoir voix au chapitre. J'ai entendu vos débats entre SCIC, association & Au-delà de la question des statuts, je serai curieux de savoir comment sont associées les différentes parties prenantes ? quelle est la place des usagers ? C'est un questionnement que j'ai par rapport à vos pratiques parce que je pense qu'il n'y a aucun statut qui est une fin en soi et que c'est plus à partir des dynamiques sociales qu'on peut arriver à réfléchir. Au-delà du débat entre SCIC et association, quelles sont les dynamiques sociales dans vos initiatives ?

Comment la réciprocité a un impact sur l'hybridation des économies ?

Concernant l'hybridation des ressources, dans l'émergence de ces initiatives, la réciprocité est extrêmement forte : ce sont le plus souvent des initiatives qui émergent dans la solidarité, avec une implication bénévole qui peut être extrêmement forte. Suivant les domaines d'activités exposés en introduction, on a des formes d'hybridation qui peuvent être différentes. C'est à contextualiser un peu au cas par cas mais ce qui est particulièrement intéressant à observer, c'est comment la réciprocité a un impact sur l'hybridation des économies et notamment, comment elle entre en tension avec le marché et avec la redistribution, les pouvoirs publics & et quels sont les compromis qui arrivent à se mettre en place ou non.

Les tensions par rapport au marché : des champs d'activité ne pouvant pas être considérés comme des marchandises

Par rapport aux tensions avec le marché, certains domaines d'activités ne peuvent pas être considérés comme des marchandises : la santé, la culture, l'environnement & Ils ne peuvent pas être considérés comme des marchandises parce que leurs activités sont intimement liées à la vie qui ne peut pas être réduite au marché. Ainsi, se pose le problème de l'accès à ces services : si les services ne sont rendus qu'aux personnes les plus solvables, là non plus, il n'est pas possible d'imaginer ces activités comme solidaires. L'autre tension avec le marché tient à la prise en compte des producteurs : dans certains domaines d'activité, comme le commerce équitable, on les prend particulièrement bien en compte, c'est même un objectif central. Avec le commerce équitable, on s'intéresse au statut du producteur dans les pays du sud et maintenant et même sur celui des pays du nord. Cette problématique peut se retrouver dans l'ensemble des initiatives : quelle est la place du producteur, du salarié ; on voit bien qu'on ne peut pas être uniquement dans des rapports marchands. J'aborde un sujet important pour vous avec la question du statut des intermittents on voit bien qu'on ne peut pas, sur le marché du travail, ne laisser faire qu'une logique marchande. Enfin, autre aspect par rapport aux tensions avec le marché, c'est qu'il peut y avoir une utilisation non marchande de la monnaie : dans les initiatives relevant, par exemple, de la finance solidaire, des personnes sont prêtes à investir dans ces initiatives sans chercher à avoir une rentabilisation maximale du capital. Il y a là aussi une autre manière d'utiliser des outils, comme la monnaie, qui semblent spécifiques au marché mais qui pourtant

peuvent être réencastrés dans des préoccupations sociales.

Les tensions avec la redistribution

Après les tensions avec le marché, il faut s'intéresser aux tensions avec la redistribution. L'expression tout à l'heure « on est allé voir Bercy sans papa maman » m'a fait penser à un des types de rapports entre pouvoirs publics et initiatives qu'on trouve dans beaucoup de domaines d'activités, c'est-à-dire une régulation tutélaire où les pouvoirs publics vont décider de la manière dont un champ doit être régi. C'est un mode de financement traditionnel de l'Etat, mais je pense que la décentralisation, et les compétences grandissantes des collectivités locales ne se traduisent pas pour autant le développement de la « démocratie participative ». Il peut y avoir l'essor de nouvelles tutelles locales avec un pouvoir qui peut être aussi fort que celui de l'Etat. Les manières d'agir des instances dirigeantes de l'Etat au niveau national peuvent être reprises à un niveau local. C'est un premier type de régulation & une régulation tutélaire qui se trouve historiquement au niveau de l'Etat mais qui peut se retrouver aussi au niveau local.

L'autre type de régulation, on le voit dans différents domaines d'activités, c'est de laisser faire de plus en plus une logique quasi marchande : les pouvoirs publics vont inciter la mise en place des modes de régulation qui relèvent du marché. Dans un domaine qui m'intéresse plus particulièrement, les services aux personnes, cela se traduit pas des déductions d'impôts pour accéder à des services : on va solvabiliser des clients pour qu'ils puissent accéder à des services ; je ne sais pas si ça rejoint vos préoccupations, on peut aussi lancer des appels d'offre, mettre en concurrence différents prestataires de service qui vont pourtant se revendiquer de l'économie sociale et solidaire mais qui, à un moment, vont se mettre en concurrence pour répondre à un appel d'offre. Et on a abordé la question du mécénat. Quand l'Etat dit à des entreprises : « vous avez tant de déduction d'impôt parce que vous faites du mécénat », c'est une forme de soutien à une régulation quasi marchande. On transfère au secteur marchand une possibilité d'intervenir dans un secteur, en l'occurrence ici le secteur culturel, avec un soutien public qui est présent puisque c'est une forme d'impôt qui n'est plus capté. Donc, il existe une tendance de la redistribution à utiliser les principes du marché.

Enfin, il faut souligner la recherche d'une régulation conventionnelle, ce à quoi répond votre manifeste : comment les acteurs eux-mêmes peuvent être les interlocuteurs des pouvoirs publics et se situer dans des positions plus symétriques avec ces instances, ces autorités centrales. La régulation tutélaire correspondrait à la redistribution stricte, une autorité centrale décide seule, la régulation quasi marchande montre des pouvoirs publics qui vont utiliser des principes du marché pour instaurer une nouvelle politique publique. Et, enfin, la régulation conventionnée correspondrait à une redistribution qui prendrait en compte les principes de réciprocité dont sont porteurs les initiatives solidaires : on se situerait plus dans des positions symétriques entre acteurs et pouvoir public.

La capacité politique de l'économie solidaire à se faire reconnaître et entendre

Pour conclure, la réciprocité comme principe dominant, des valeurs qui sont à l'origine de vos initiatives solidaires qui parviennent à rester de vos projets : qu'est-ce que ça implique comme enjeu ? D'une part certes le marché, d'une certaine manière, est utilisé par l'ensemble des initiatives : vous vendez des biens ou des services, mais cette vente ne se fait pas n'importe comment. Elle se fait suivant un encastrement qu'on pourrait appeler sociopolitique : vous prenez en compte différentes logiques, différentes valeurs, la possibilité d'accéder aux services, une intervention faite dans la société sur l'expression de certaines préoccupations - en l'occurrence, l'accès à la culture -, mais ce peut être, dans d'autres champs, l'accès à la santé, l'environnement, etc. Le marché est donc utilisé, mais avec des préoccupations sociales ou sociétales. D'autre part, se pose la question du rapport à l'Etat et la dimension politique de l'économie solidaire & J'ai entendu que vous parliez de bien commun, de la manière de le concevoir : forcément, vous rentrez en contact avec l'Etat et parfois en conflit avec lui. Il y a véritablement une dimension politique à assumer dans les initiatives solidaires.

Enfin, le dernier point, c'est la nécessité des réseaux d'économie solidaire de ne pas rester cloisonnés les uns aux autres. On a parlé de Karl Marx, je m'inspire plutôt de Proudhon. Dès le 19^{ème} siècle, ce qu'il mettait en avant pour faire contre poids au pouvoir de l'Etat, c'était la constitution d'une fédération d'acteurs économiques fondée sur le mutuellisme. Je pense que ce que vous êtes en train de faire rejoint ces préoccupations : c'est comment, face aux pouvoirs publics, constituer des acteurs économiques solidaires. Proudhon a parlé de capacité politique des classes ouvrières : une question qui est posée à l'heure actuelle, c'est la capacité politique de l'économie solidaire à se faire entendre comme un acteur auprès des pouvoirs publics et à intervenir pour une autre manière de faire de l'économie.
